

Conditions Générales de Vente

Mise à jour du 11 septembre 2026

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre :

- D'une part, le **groupe Label Vie** composé de la Société **Tisseurs d'Impact** au capital de 460 000 €, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 798 232 393, dont le siège est sis au 35 rue Dragon, 13006 MARSEILLE représentée par son Président la société CO LEAD CONSEIL, elle-même représentée par Monsieur Daniel TIRAT, prestataire de formation agréé n° 93131510713 et de l'Association déclarée **LABEL VIE**, immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 799 745 633, dont le siège est sis au 26 rue Beaubourg, 75003 Paris représentée par sa présidente Madame Claire GROLLEAU.
- D'autre part, les Clients tels que définis ci-après.

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent les conditions de vente des modules de formation professionnelle, des prestations de conseil et adhésion commercialisés par Tisseurs d'Impact et Label Vie définis ci-après.

Le fait pour le Client d'accepter le devis ou la convention vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente, lesquelles, ajoutées au devis signé, constituent le contrat liant le Client à Tisseurs d'Impact et à Label Vie.

Les dispositions des présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes dispositions contraires des éventuels échanges de lettres, courriels ou autres écrits antérieurs à leur acceptation, ainsi que des éventuelles conditions générales d'achat du Client.

Les présentes conditions générales de vente sont modifiables à tout moment par le groupe Label Vie.

Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de l'enregistrement de la commande par le Client.

Article 2 : Définitions

A chaque fois qu'ils seront utilisés dans les présentes conditions générales de vente, les termes suivants, utilisés avec une majuscule initiale, auront le sens défini au présent article, sans qu'il y ait lieu de distinguer selon qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel :

- Client : désigne la personne physique ou morale agissant pour ses besoins professionnels, contractant avec le groupe Label Vie.

Conditions Générales de Vente

- Adhésion : désigne un engagement envers l'association LABEL VIE, permet le soutien des actions auprès des institutions de la petite Enfance, finance les travaux de recherche, permet l'animation du réseau et la création de nouveaux outils d'animations.
- Modules de formation : désigne les modules de formation professionnelle dans le domaine du management environnemental adapté aux exigences spécifiques des établissements de lieux de vie, par des professionnels reconnus dans leur matière.
- Prestations de conseil : désigne un accompagnement, en fonction des besoins exprimés, dans le domaine du management environnemental.

Article 3 : Modalités d'adhésion et d'inscription

L'adhésion à l'Association LABEL VIE, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, est une condition préalable pour accéder à la plateforme adhérent, excepté dans le cadre de l'achat de formation isolée hors démarche de labellisation.

L'adhésion et l'inscription du Client, s'il n'est pas déjà adhérent ou si son adhésion doit être renouvelée, doivent être effectuées à partir d'un formulaire d'adhésion et d'inscription spécifique.

Le règlement de l'adhésion se fait directement auprès de l'association LABEL VIE qui établira les factures d'adhésion avec la signature du bulletin d'adhésion. Le premier versement se fait à la signature du devis, puis à chaque appel de cotisation en janvier de chaque année civile. L'adhésion à l'association est due pendant toute la durée de validité du Label Ecolo Crèche®, EcoAccueil®, ou EcoLoisirs®. Les Assistant.e.s Maternel.le.s bénéficient d'une adhésion mensualisée.

En cas de changement de gestionnaire d'une structure en cours d'année civile, le nouveau gestionnaire devra s'acquitter de l'adhésion dès l'année de reprise.

Article 4 : Prix

Le prix, indiqué en euros, de chaque module (adhésion, conseil & formations, audit) est mentionné sur le devis, la convention. Les modules d'adhésion et de formations sont exonérés de TVA. Les modules de conseil et d'audit sont soumis au taux normal de TVA en vigueur en France.

Article 5 : Modalités de paiement

Les modalités de paiements des adhésions sont précisées dans le bulletin d'adhésion remis lors de la signature du devis ou du renouvellement de l'adhésion. Le paiement est préalable à l'engagement dans la démarche.

En contrepartie de l'exécution des prestations décrites dans le devis accepté, le Client s'engage à régler à Tisseurs d'Impact les prestations selon les modalités suivantes :

Conditions Générales de Vente

Pour les structures privées ou associatives :

- Pour les démarches de structures en fonctionnement, les modalités de paiement sont les suivantes :
 - o 100% du module « Démarrer » à la signature de la convention.
 - o 50% du module « Former » au plus tard 6 mois après la signature de la convention, le solde à la réalisation de la prestation.
 - o 50% du module « Labelliser » 12 mois après la signature de la convention, le solde à la réalisation de la prestation.
- Pour les démarches de structures en création, les modalités de paiement sont les suivantes :
 - o 100% du module « conseiller » à la signature de la convention.
 - o 100% de la formation « Créer une crèche Eco responsable », à la signature de la convention.
 - o 50% de l'audit d'ouverture 3 mois après la signature de la convention, le solde à la réalisation de la prestation
 - o 50% du module « Démarrer » 6 mois après la signature de la convention et le solde à la réalisation.
 - o 50% du module « Former » 12 mois après la signature de la convention, le solde à la réalisation de la prestation
 - o 50% du module « Labelliser » 18 mois après la signature de la convention, le solde à la réalisation de la prestation
- Pour les prestations d'Audit, de conseil, de formations hors démarche de labellisation
 - o 60% de la prestation à la signature de la convention, le solde à la réalisation de la prestation

Aucune inscription à une formation ne sera acceptée sans un règlement préalable de l'acompte.

Pour les collectivités :

Les collectivités s'engagent à fournir à Tisseurs d'Impact le bon d'engagement correspondant aux prestations à réaliser dans un délai de 30 jours avant la réalisation de la prestation.

La facture sera déposée sur la plateforme CHORUS à réalisation de la prestation et le règlement devra être effectué sous 30 jours.

Conditions Générales de Vente

Article 6 : Modalités de réservation des modules de formation.

La réservation des Modules de formation doit être effectuée exclusivement après prise de connaissance du contenu du module.s et commande du Client par envoi d'un courriel à formation@label-vie.org. L'achat n'est effectif qu'après confirmation de la validation de la réservation.

La commande sera définitivement validée par l'acceptation du devis et des présentes CGV.

Dès la réservation par courriel validée, le Client reçoit par courriel la confirmation de la commande.

Le Client s'engage à permettre la réalisation des étapes décrites dans le devis ou la convention pour la mise en place de la démarche Ecolo crèche®, EcoAccueil®, ou EcoLoisirs®, par le groupe Label Vie et de ses partenaires. Il s'engage en outre à :

- Remplir l'étude annuelle d'impacts sur la plateforme adhérents de suivi de projet Label Vie.
- S'assurer que les personnes chargées du projet au sein du lieu de vie seront libérées pour participer à la démarche et organiser les réunions indispensables au bon déroulement de la démarche.
- Nommer un référent Label Vie au sein du personnel des établissements qui deviendra l'interlocuteur technique privilégié du groupe Label Vie.
- Faire le nécessaire pour que les parents aient les informations utiles à la compréhension du projet.

Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit le paiement de pénalité de retard dont le taux d'intérêt est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Le Client est de plein droit débiteur, à l'égard du groupe Label Vie, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret à 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Aucune annulation de l'achat de Module(s) de formation n'est possible, quel qu'en soit le motif.

Toutefois, en cas d'indisponibilité du formateur ou de problème technique ou sanitaire, ou si le nombre de participants est insuffisant pour garantir le bon déroulé de celle-ci, la formation pourra être reportée sur démarche de Tisseurs d'Impact.

Dans ce cas, Tisseurs d'Impact mettra tout en œuvre pour replanifier les prestations dans les meilleurs délais.

En cas de dédit par le Client :

- À moins de 15 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, Tisseurs d'Impact retiendra le coût total de la formation.
- Entre 30 et 15 jours avant le début de l'action de formation retiendra 60% du coût total de la formation.

Conditions Générales de Vente

Tisseurs d'Impact établira un nouveau devis pour que le Client puisse effectuer les prestations annulées précédemment.

Les inscriptions et ventes des Modules de formation sont strictement personnelles. Le Client s'interdit de transférer son inscription, de céder ou de mettre à disposition des Modules de formation, à quelque titre que ce soit, au profit d'un tiers externe à son entreprise (car le Client qui achète les modules les distribuent à ses lieux de vie et la réservation est effectuée par le salarié "Directeur de l'établissement").

Les Assistant.e.s Maternel.le.s ont durant toute la durée de leur engagement accès à un outil externe accessible 7jours/7, 24heures/24 (sauf interruption de service non imputable au groupe Label Vie) de formation à distance, leur permettant de suivre leur démarche. Un accès leur est transmis à la suite de la signature du contrat.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Les contenus des Modules et des supports écrits sont la propriété exclusive de Tisseurs d'Impact et/ou des personnes ayant participé à l'élaboration desdits modules, notamment les intervenants qui animent les formations et sont protégés par le droit d'auteur et par le droit des bases de données, conformément au Code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit en conséquence, sous peine d'engager sa responsabilité, de les exploiter autrement qu'à des fins de formation professionnelle ou pour un usage qui ne serait pas personnel.

L'achat de Modules ne concède au Client aucune licence ni aucun droit autre que celui de consulter les éventuels supports écrits de formation y afférents.

Article 8 : Confidentialité

Les contenus des Modules et des supports écrits sont confidentiels et ne peuvent être utilisés que pour un usage lié exclusivement à l'activité professionnelle du Client.

Le Client s'interdit en conséquence, sous peine d'engager sa responsabilité, de communiquer ou de rendre accessibles à des tiers lesdits contenus, en tout ou en partie, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de Tisseurs d'Impact et s'engage à prendre toutes précautions utiles pour éviter toute divulgation ou utilisation non autorisée.

Le Client s'interdit en outre, sous peine d'engager sa responsabilité, de :

- Communiquer ou rendre accessibles à des tiers l'accès qui lui a été attribué à titre personnel.
- Enregistrer en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit, notamment par des captures d'écran, ou télécharger les Modules de formation autrement que suivant les conditions techniques de visionnage autorisées par Tisseurs d'Impact.
- Reproduire par quelque procédé que ce soit les contenus des Modules et des supports écrits.

Conditions Générales de Vente

- Plus généralement, exploiter et/ou utiliser tout ou partie des Modules, des supports écrits et des éléments du site Internet <http://adherent.label-vie.org/>, par quelque moyen que ce soit et sous quelque forme que ce soit, à des fins autres que celles expressément autorisées.

En cas de violation desdites interdictions par le Client, Tisseurs d'Impact pourra, en outre, de plein droit et sans préavis suspendre l'accès aux Modules, en conservant toute somme payée par celui-ci.

Article 9 : Cession et transfert

Le client convient que le devis ou convention est conclue *intuitu personae*. En conséquence, elle ne peut, sans l'accord préalable et écrit de Tisseurs d'Impact, céder, transférer, sous-traiter ou déléguer tout ou partie des droits ou obligations qui en résultent.

Article 10 : Responsabilité

Le Client exécute la démarche Ecolo Crèche®, EcoAccueil®, ou EcoLoisirs® dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur et notamment des règles applicables aux établissements de lieux de vie, y compris les règles d'accueil, de qualification professionnelle, d'autorisations administratives, de santé publique, d'hygiène, de construction et d'habitation. Le Client sera seul responsable de la qualité et de la conformité avec la législation et réglementation en vigueur des produits et ou services qu'il offrira sous la marque Ecolo crèche®, EcoAccueil®, ou EcoLoisirs® et ce, pendant toute la durée de la présente Convention ou du présent Devis.

Le groupe Label Vie exclut en toute hypothèse toute responsabilité en matière de dommages causés au Client ou à des tiers du fait des matériaux, fournisseurs, protocoles pour la conception ou le fonctionnement, peintures, revêtements de sols, mobilier, jouets, produits d'entretien, fournisseurs agro-alimentaires conseillés ou non par le groupe Label Vie. Dans tous les cas, le Client garantit le groupe Label Vie contre les conséquences de tout recours de tiers intenté contre le groupe Label Vie lié à un manquement du Client à ses obligations.

Le Client reconnaît que le label Ecolo crèche®, EcoAccueil®, ou EcoLoisirs® se distingue d'une certification de services ou d'une mise aux normes.

En cas de dommage causé par le groupe Label Vie au Client, le groupe Label Vie s'engage à indemniser le Client des conséquences financières des seuls dommages directs, à l'exclusion notamment de pertes de chiffres d'affaires, des préjudices financiers, commerciaux et moraux qui auraient le caractère de dommages indirects.

Conditions Générales de Vente

Article 11 : Communication

Le client s'engage à utiliser la marque Ecolo crèche® EcoAccueil®, ou EcoLoisirs® en bon père de famille. Il n'utilisera en aucun cas la marque d'une manière qui pourrait atteindre directement ou indirectement à Tisseurs d'Impact ou à la réputation ou l'image de la marque Ecolo crèche®.

Le client s'engage à demander systématiquement l'approbation préalable de Tisseurs d'Impact pour toute opération de communication portant sur la démarche Ecolo crèche® EcoAccueil®, ou EcoLoisirs® et pour toute utilisation de la marque Ecolo crèche®, EcoAccueil®, ou EcoLoisirs® sur quelque support que ce soit. L'ajout de textes, commentaires, signes et/ou symboles à proximité du logo Ecolo crèche® EcoAccueil®, ou EcoLoisirs® doit faire l'objet d'un accord préalable et écrit de Tisseurs d'Impact.

Le client s'engage à respecter la charte graphique (dimension, couleur, etc.) de la marque Ecolo crèche®, EcoAccueil®, ou EcoLoisirs®.

Le client a le droit de faire connaître et s'engage à promouvoir son engagement dans la Démarche Ecolo crèche®, EcoAccueil®, ou EcoLoisirs® auprès de son public et de ses partenaires, en veillant, tant que la crèche engagée dans la Démarche Ecolo crèche®, EcoAccueil®, ou EcoLoisirs® n'a pas reçu le label Ecolo crèche®, EcoAccueil®, ou EcoLoisirs® à ne pas faire croire aux tiers que cette crèche l'a reçu.

Le client a le droit d'utiliser les outils pédagogiques et de communication mis à disposition par Tisseurs d'Impact.

Article 12 : Informations et données personnelles

Le groupe Label Vie est amené, pour traiter les demandes d'inscription et assurer la gestion de la formation, à recueillir des informations et données personnelles des Clients, qui font l'objet d'un traitement informatique.

Lesdites informations et données personnelles seront conservées exclusivement par le groupe Label Vie.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations et données personnelles le concernant.

Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des informations et données personnelles le concernant.

Il doit, auquel cas, s'adresser à Tisseurs d'Impact, 35 rue Dragon, 13006 MARSEILLE.

Article 13 : Cas de force majeure

Le groupe Label Vie ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance est l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure.

Le groupe Label Vie informera le Client de la survenance d'un cas de force majeure dont il aura connaissance et qui, à ses yeux, est de nature à affecter l'exécution du contrat.

Conditions Générales de Vente

Si la durée de l'empêchement excède 30 (trente) jours ouvrables, les parties devront se concerter pour examiner de bonne foi si le contrat peut se poursuivre ou doit faire l'objet d'une résolution.

Article 14 : Notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales de vente seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux adresses suivantes :

- A Tisseurs d'Impact: 35 rue Dragon, 13006 MARSEILLE
- Au Client : à l'adresse indiquée par le Client lors de son inscription.

Article 15 : Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites conditions générales de vente, qui demeureront en vigueur entre le groupe Label Vie et le Client.

Article 16 : Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente et, plus généralement, les relations contractuelles entre le groupe Label Vie et les Clients sont soumises au droit français.

Article 17 : Litiges

En cas de différend qui viendrait à naître entre les parties à propos de la validité, de l'exécution ou de l'interprétation du contrat, les parties s'engagent à coopérer avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable, avant d'exercer une action en justice.